L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 5 AVRIL 1878. 51me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI 5 AVRIL 1878.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane—Bottes, Souliers et Brodequins.

Fonds de Groceries, etc—Voyez l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

LA DÉCISION DU JUGE ROGERS.

Le bill des deux millions déclaré inconstitutionnel.

Une première décision judiciaire est venue donner raison à la minorité qui dans les deux Chambres, a refusé de voter le bill ordonnant l'émission de deux millions de Bons d'Etat en faveur du chemin de fer du Pacifique, et tout nous porte à espérer que cette décision sera, dans un bref délai, confirmée par la Cour Suprême de la Louisiane, car une loi ordonne que cette affaire soit examinée de préférence à toute autre.

Nous avons donné hier la substance du jugement par lequel le juge Rogers, de la Cinquième Cour, a refusé le mandamus demandé au nom de la compagnie contre le gouverneur, le secrétaire d'Etat et l'auditeur, pour les contraindre à émettre $250,000 de Bons à titre de prêt à raison de $12,000 par mille pour la quantité de milles du chemin déjà construit. L'importance de la décision nous engage à y revenir.

Le gouverneur Nicholls avait annoncé en signant le bill, qu'il n'exécuterait les prescriptions de la loi que lorsque la justice aurait prononcé sur les objections constitutionnelles déjà soulevées dans les débats législatifs. C'était donc pour avoir raison de son refus qu'un mandamus avait été demandé. L'avocat-général a très habilement soutenu les objections à la constitutionnalité du bill. Il a fait valoir que la dette de l'Etat n'étant pas encore descendue au-dessous de la limite constitutionnelle de quinze millions, la legislature n'avait pas le droit d'augmenter la dette. On a prétendu pour la compagnie que la dette était réduite au-dessous de quinze millions et que l'émission demandée ne l'élèverait pas au-delà de cette limite. Le débat portait donc sur une question de fait.

On sait que les Bons convertis s'élèvent déjà à une somme d'environ douze millions et qu'il reste environ quatre millions de Bons dont la conversion est demandée mais ne peut être, d'après une loi, admise qu'après décision judiciaire. Mais en dehors des Bons qui formaient la dette absolue de l'Etat et qui s'élevaient, au 31 décembre 1873, à $24,508,180 36, il y a encore pour $5,483,602 47 de Bons endossés par l'Etat en faveur des Banques foncières. Au nom du chemin de fer on soutenait que les banques étaient parfaitement en état de faire face au paiement de ces Bons, cette somme ne devait pas figurer dans le total de la dette de l'Etat.

Le juge Rogers a repoussé cette prétention par des raisons qui nous semblent parfaitement concluantes. Il a dit que déjà une décision de la troisième Cour de district, confirmée par la Cour Suprême, avait déclaré qu'une partie de ces Bons en faveur de la Banque des Planteurs constituaient une obligation valide de l'Etat. En ce qui concerne les Bons de la Banque des Citoyens, il a rappelé un arrêt de la Cour Suprême rendu en 1871, lequel déclare que ces Bons doivent être compris dans la supputation des dettes de l'Etat, par le motif que les corporations comme les individus peuvent manquer à leurs engagements et qu'il peut arriver éventuellement que l'Etat soit obligé de rembourser ces Bons.

Le juge a fait remarquer que l'un des avocats du chemin de fer faisait précisément partie des membres de la Cour Suprême qui avaient rendu cet arrêt en 1871. Il a ajouté que la loi de 1874 qui était venue plus tard, avait été adoptée avec la pleine connaissance de cette jurisprudence et qu'elle devait être interprétée dans le même sens.

Quand les lois de 1874 ont été adoptées, les législateurs avaient sous les yeux un rapport de l'auditeur donnant le résumé suivant des dettes:

Montant total de la dette absolue	$24,508,180 36
Dettes pour lesquelles l'Etat est obligé éventuellement	5,483,602 47
Total	$29,991,782 83

On soutient que le législateur en ordonnant la conversion à 60 0/0 et en fixant la limite constitutionnelle à quinze millions, n'a pas dû considérer la dette éventuelle comme devant être comprise dans la limite, car 29 millions à 60 0/0 feraient plus de 15 millions. Le juge trouve une réponse péremptoire à cette objection dans le texte du second amendement de 1874.

Dès que la dette de l'Etat aura été réduite au-dessous de 25 millions, sa limite constitutionnelle restera au *plus bas point atteint*, et la dette publique ne pourra plus être élevée au-delà de ce point. Cette règle restera en vigueur jusqu'à ce que la dette soit réduite à quinze millions, chiffre au-delà duquel elle ne pourra être élevée.

Or, la dette n'a pas encore pu être réduite au-dessous de quinze millions et elle ne pourra l'être que si les Cours écartent les Bons litigieux et si, en outre, les Bons garantis par l'Etat sont payés par les Banques foncières, ce qui n'arrivera pas avant longtemps.

La Cour ayant décidé que les cinq millions et demi de dettes éventuelles doivent être compris dans le total des dettes de l'Etat, juge inutile d'entrer dans l'examen de la question de savoir si, même en laissant de côté cette somme, la limite constitutionnelle ne serait pas encore atteinte, et elle refuse le mandamus.

Sa décision nous parait fondée en droit et en fait et il nous parait peu admissible qu'elle soit réformée par la Cour Suprême, mais nous avons démontré que tant que la conversion n'est pas terminée, les Bons "outstanding" doivent continuer à figurer dans le total de la dette pour leur valeur nominale, d'où il suit que sans compter les Bons endossés pour les Banques, la dette de l'Etat est encore de plus de seize millions, c'est-à-dire qu'elle n'a pas encore été réduite au-dessous de quinze millions et que d'après les termes de l'amendement elle ne peut être élevée au-dessus *du point le plus bas atteint*.

Nous pouvons donc, à l'avance, considérer que la loi des deux millions restera une lettre morte et qu'elle n'aura pas pour effet d'accroître la dette de l'Etat. Ainsi, se trouve justifiée la position prise par l'*Abeille*. L'Etat évitera cette nouvelle dette comme la ville a évité la taxe de un demi pour cent par an pendant quatre ans: deux millions de sauvés pour l'Etat et deux millions et demi pour les contribuables de la Nouvelle-Orléans.

Excursion à un Dollar.

A McComb City, aller et retour, tous les dimanches, par la route de Jackson. Le train part à 8 heures du matin et revient à 10 heures du soir.

— Le tribunal correctionnel de Bougie a condamné cinq habitants de Duquesne à des amendes variant entre 16 et 50 fr., pour avoir crié: "Vive Napoléon IV!" sur la voie publique.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Nous devons savoir gré à M. Hall de nous fournir l'occasion d'entendre un peu de bonne musique chantée par des artistes de renom. Voilà qui va rompre la monotonie de nos soirées encore assez longues. La Murska est une de ces artistes dont le talent a un cachet d'originalité qui en augmente le charme. On peut la critiquer sous certains rapports, mais on n'en éprouve pas moins de plaisir à l'entendre. Sa manière sort de l'ordinaire; elle ne chante pas comme tout le monde; elle a son genre à elle, et c'est un genre qui séduit, car il est brillant et il y a de la vie et de la poésie dans sa manière de dire. C'est ainsi que nous nous la rappelons et c'est ainsi que nous espérons la retrouver samedi soir, dans le concert annoncé aux Variétés. Avec elle nous entendrons Brignoli, Susini et Makin, trois artistes qui ont une réputation bien établie.

CONCERT AU THÉATRE DES VARIÉTÉS.—L'arrivée de la troupe de Mlle Ilma de Murska ayant été retardée par une cause inévitable, le grand concert qu'elle devait donner aujourd'hui, vendredi, est forcément remis à demain samedi, 6 avril, et la matinée de gala qui devait avoir lieu demain est remise à mercredi prochain, 10 du courant. Les billets de vendredi seront bons pour le samedi et les billets de la matinée seront bons pour mercredi prochain.

VINS, VINAIGRE, MOUTARDE, ETC.—M. Amédée Couturié, 39 Decatur, a reçu par la *Comtesse Duchatel*, venant de Bordeaux, et le steamer *St. Louis*, arrivé de Liverpool, un grand envoi de vins rouges et blancs, de vinaigre, moutarde, genièvre, etc. Voir aux annonces.

EXCURSIONS A CARROLLTON.—On verra aux annonces que l'excellent steamer "Gov. Allen," s'arrêtera à Carrollton, le lundi et le vendredi soir, en quittant la Nouvelle-Orléans, et qu'au retour, le dimanche à 5 1/2 heures de l'après-midi, il s'arrêtera également à Carrollton pour prendre à son bord les personnes qui voudront revenir de cette manière à la Nouvelle-Orléans. Le prix pour aller à Carrollton ou en revenir sera de 10 cents par personne, la recette étant destinée aux asiles d'orphelins parmi lesquels elle sera répartie. Voilà une bonne œuvre à laquelle tout le monde est convié et à laquelle tout le monde pourra participer.

LES FAILLITES A NEW YORK.—Le nombre des faillites rapportées dans la ville de New York pendant le mois de mars qui vient d'expirer, a été de quatre-vingt cinq, donnant un passif total de $7,177,326. Les faillites ont donc dépassé, comme nombre, et comme importance, celles de janvier et celles de février, bien que ces deux mois, principalement janvier, eussent été exceptionnellement désastreux.

Parmi les maisons anciennes et réputées solides qui ont été obligées de succomber dans le courant du mois de mars sont Jay Adams & Co, épiciers en gros; Jewell, Harrison & Co, et Lewis & Co, marchands de provisions; Kobbe & Ball, commissaires-priseurs; Greenleaf, Norris & Co, banquiers; Kohlsaat's Sons, nouveautés; Baldwin & Flagg, chapeliers; Young, Smith & Co, sucres; Hamann & Kock, bijouterie; Isaac Herman, diamants, etc.

LE BAZAR DE BIENFAISANCE A NEW-YORK.—Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Le bazar français de bienfaisance est décidément un vrai succès. La foule s'y porte et l'attrait de faire le bien s'augmente de l'intérêt qu'excitent de charmants épisodes. Jeudi soir M. Oudin et Mlle Corinne Bouligny, deux beaux talents de franc aloi, ont chanté divers morceaux aux applaudissements enthousiastes des nombreux visiteurs.

Non contente d'avoir ainsi payé de sa personne et de son talent, la gracieuse Mlle Bouligny a fait une quête très fructueuse. Avant-hier Mlle Marie Roze, comme on l'avait annoncé, a aussi donné son concours à l'œuvre. Elle a visité le bazar et a consenti à y chanter deux morceaux: la *Sérénade* de Gounod, en français, et une ballade anglaise, *It was a dream*.

Notre aimable compatriote n'a jamais déployé à la scène plus de talent que dans l'exécution de ces deux morceaux. Sa jolie voix a fait merveille et la foule,—car il y avait une vraie foule—a acclamé, applaudi, avec des hurrahs, des bravos sans fin, des trépignements, l'artiste illustre que cet accueil a touchée profondément. Avec cette grâce adorable qui la caractérise Mlle Marie Roze de cantatrice s'est faite quêteuse et nul ne s'est montré récalcitrant. Encore autant à ajouter au produit des ventes.

Devant ce succès et l'émulation de bienfaisance qui ne fait que s'accroître chaque jour, les membres du comité ont décidé de prolonger la durée du bazar. Par malheur la salle de M. Kurtz est louée pour vendredi prochain, et le bazar devra déménager jeudi. C'est donc encore trois jours qui sont accordés aux retardataires. Nous espérons que cette prolongation sera mise à profit par tous et que ce dernier appel à la charité ne rencontrera que des cœurs sympathiques, des mains ouvertes et pas une sourde oreille. CH. V.

MADAME GAINES DÉPASSÉE. — Nous lisons dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Nous avons annoncé, il y a quelque temps qu'un habitant de Dubuque (Iowa), M. Thomas Minshall, venait de réunir des preuves à l'appui d'une immense revendication contre le gouvernement des Etats-Unis, revendication qui a déjà été soumise au congrès. M. Minshall réclame comme lui appartenant soixante-dix comtés, c'est à dire la presque totalité de l'Illinois. On sait que cet Etat, qu'arrosent le Mississippi, l'Ohio, le Wabash, a une superficie de 143,506 kilomètres carrés et une population de 2,583,400 habitants. On y voit des plaines boisées, mais très fertiles.

Il paraît que, par contrat passé à Fort-Gage en 1773, dix chefs indiens ont cédé à l'arrière-grand-père de M. Minshall et à dix-neuf autres gentlemen la propriété de la majeure partie des terres qui forment actuellement l'Etat de l'Illinois.

Les dix chefs l'ont signé, les uns en faisant une croix, les autres en dessinant un poisson, une tête d'ours ou quelque autre objet, et le contrat a eu pour témoins Hugh Lord, qui commandait alors l'Illinois, et plusieurs officiers de la garnison britannique qui se trouvaient alors à Fort-Gage. L'acte décrivait minutieusement les propriétés vendues; et le prix de la vente, ou plutôt de l'échange, était une certaine quantité de baguettes de fusil, d'étoffes et de bœufs, tous articles qui ont été fidèlement livrés, ainsi qu'il appert d'un acte passé par-devant un notaire.

Les terres réclamées forment deux blocs: l'un, comprenant toute la section méridionale de l'Illinois au-dessus de Cairo: l'autre, de forme irrégulière, embrassant la portion occidentale de l'Etat depuis Springfield, à l'ouest, jusqu'au point en face de l'embouchure du Missouri, d'une part, et de l'autre, jusqu'à un point du lac Michigan, près de Chicago.

C'est par un pur hasard que le claimant a découvert le titre à l'aide duquel il espère se faire adjuger ses soixante-dix comtés de l'Illinois, ou une énorme indemnité.

Il a trouvé ce vieux document dans une banque, où il avait été déposé comme curiosité.

DES PRIMES QUI NE SERONT PAS OFFERTES AUX BONS.—Une lettre particulière de Montréal annonce que la fortune va probablement sourire aux vagabonds et aux déclassés des Etats-Unis. Une guerre entre la Russie et l'Angleterre est, suivant toute apparence, inévitable. L'Angleterre demandera un contingent de 100,000 hommes au Canada, qui n'en pourra fournir que la moitié environ avec sa propre population. L'écrivain continue: "On rapporte couramment dans les cercles militaires, ici et à Ottawa, qu'à la première nouvelle de la déclaration de guerre des bureaux de recrutement seront ouverts tout le long de notre frontière, et nous nous attendons à enrôler une portion considérable de la population flottante, errante et aventureuse des Etats-Unis... Je pense que nous vous offrirons une solution du problème de la *naissance des tramps*. Envoyez-nous vos vagabonds valides et nous en ferons des soldats.... Notre service offrira aussi une excellente occasion à vos officiers expérimentés de la guerre de sécession.... Beaucoup de vos gradués de West Point trouveront un emploi immédiat dans nos armées."

L'auteur de cette lettre alléchante dit que la prime d'engagement ne sera d'abord que de dix livres sterling; mais elle s'élèvera progressivement au double si, comme tout l'indique, la guerre est meurtrière. Voilà, dit le *Herald*, une bonne chance pour les *bounty jumpers*.

NOUVEAU SYSTÈME MÉTRIQUE.

M. Stephens, de la Georgie, a présenté à la chambre des représentants un bill proposant l'emploi obligatoire du système métrique avec les modifications suivantes, que le bill appelle une simplification, mais qui sembleront à beaucoup de personnes une complication:

Mesures de longueur.

Le *nail* sera l'équivalent de 100 *traces*; le mètre, l'équivalent de 100 *nails*, et le *kile* l'équivalent de 100 mètres.

Mesures de superficie.

Le grand acre sera l'équivalent de 10,000 mètres carrés.

Mesures de capacité.

La cuiller sera l'équivalent de 100 gouttes; la quarte l'équivalent de 100 cuillers, le baril l'équivalent de 100 quartes.

Mesures de poids.

Le *corn* sera l'équivalent de 100 *seeds*, le *nut* l'équivalent de 100 *corns*, le *bip* (bi-pound), ou deux livres, l'équivalent de 100 *nuts*, et la tonne l'équivalent de 1,000 *bips*.

Les termes fixés par les auteurs du système métrique ont l'avantage d'indiquer leur propre signification; il est difficile de comprendre quelle simplification on obtiendrait en leur substituant les termes locaux proposés par le bill. Pour exprimer, par exemple, une longueur de 100 mètres, nous ne voyons pas en quoi le mot *kile* serait préférable au mot hectomètre.

Bien que l'excellence du système métrique ne soit ni contestable ni contestée, son adoption semble devoir être retardée par beaucoup de préventions dans les régions officielles. Ainsi, le secrétaire du Trésor écrit ce qui suit au congrès:

Je suis d'avis qu'il ne convient pas quant à présent de rendre le système métrique des poids et mesures obligatoire dans des transactions quelconques. La loi présente légalise et permet l'emploi de ce système dans tous les cas, avec le consentement des parties. Bien que le système métrique soit sans aucun doute la théorie la plus parfaite, le vieux système de poids et mesures est tellement enraciné dans les habitudes d'affaires de nos concitoyens, que le nouveau système ne pourrait être adopté qu'après avoir été bien compris et approuvé par la masse du peuple. Je pense qu'une grande confusion, beaucoup d'inconvénients et de nombreux litiges résulteraient de son adoption hâtive. Le congrès pourrait, en révisant le tarif, adopter ce système, mais en indiquant dans la loi les équivalents des termes du vieux et du nouveau système; toutefois ce changement même causerait quelques embarras, et son utilité est douteuse.

L'opinion du professeur Hilgard est que les Anglo-Saxons ne permettront jamais qu'on les oblige sous peine d'amende à renoncer à leurs pouces, leurs gallons, *ants, kiles*, &c. Les gouvernements paternels et despotiques d'Europe ont pu imposer cette obligation à leurs sujets, mais les Anglo-Saxons font des lois conformes aux coutumes, au lieu de créer les coutumes par des lois. Toutefois, comme les avantages du système métrique sur les systèmes divers et chaotiques actuels sont incontestables, on devrait habituer petit à petit le peuple américain à employer le nouveau système pour devenir général et obligatoire à partir de l'an 1900.

Nous avons déjà exposé les vues de M. Elliott, qui a aussi fait une étude spéciale du sujet. Il voudrait que le système métrique fût obligatoire seulement pour certaines transactions spécifiées du gouvernement.

(*Courrier des Etats-Unis.*)

Excursion à un Dollar.

A McComb City, aller et retour tous les dimanches par la route de Jackson. Le train part à 7 heures du matin et revient à 10 heures du soir.

LE DERNIER DISCOURS DE GAMBETTA.—Nous lisons dans les *Débats*:

En même temps que le Sénat votait la loi sur l'état de siége, la Chambre mettait à son ordre du jour de jeudi la discussion du budget des recettes. M. le ministre des finances l'avait demandé, M. Madier de Montjau s'y opposait; M. Gambetta, président de la commission du budget, est venu appuyer la demande du gouvernement. Il l'a fait avec un grand bonheur d'expression et une incontestable élévation de pensée. Ses dernières paroles ont présenté sous son vrai jour la situation générale; elles sont propres à rassurer les plus timides et à encourager ceux même qui ont confiance. M. Gambetta exerce sur la Chambre une influence très légitime, et l'usage qu'il en fait honore son esprit et son caractère. Il a grandi beaucoup depuis quelques mois, et c'est à ses adversaires qu'il le doit surtout.

Pris personnellement à partie par les auteurs du 16 mai, dans ce duel qu'il n'avait pas cherché, il a vaincu et n'a pas abusé de sa victoire. Il exerce sur la gauche une action modératrice dont les bons citoyens doivent lui savoir gré. Son intervention hier n'a pas déterminé un vote qui n'était point douteux, mais elle a donné à la majorité une cohésion plus parfaite et une résolution plus ferme. Le discours de M. Gambetta, qui a été un acte, produira dans le pays un effet excellent. Le pays, du reste, se prononce à chaque occasion pour la république avec un redoublement d'énergie. On a vu les résultats du triple scrutin de dimanche: dans les Bouches-du-Rhône, dans le Gard, dans l'Ille-et-Vilaine, au sud et au nord, à l'est et à l'ouest, les électeurs donnent partout aux républicains des majorités considérables. La situation est donc bonne, et après les expériences dont nous avons profité, les progrès que nous avons faits, les illusions que nous avons perdues, elle ne sera certainement compromise ni par esprit de parti, ni par esprit de système. La république n'est plus un parti, elle est le gouvernement de la France; elle n'est pas seulement une doctrine, elle est un fait légalement accompli.

MALADIE DE M. GAMBETTA. — Le correspondant parisien du *Salut public*, de Lyon, lui donne les détails suivants sur une indisposition dont a été atteint M. Gambetta, vendredi dernier:

"Vers l'issue de la séance, dit ce journal, M. Gambetta traversait la salle des Pas-Perdus, dans laquelle il n'y avait, à ce moment, que le correspondant versaillais d'un grand journal du matin et un huissier; M. Gambetta regagnait sa voiture, qui l'attendait à la porte, et il était accompagné de M. H..., directeur politique d'un des plus importants journaux républicains du soir.

"Arrivé au milieu de la salle des Pas-Perdus, M. Gambetta s'arrêta, porta la main à son front, et alla s'appuyer contre le piédestal d'une statue, en murmurant, à plusieurs reprises: "Quel malaise étrange! je vais avoir une syncope! qu'on me conduise vite à ma voiture!"

"Sa figure était tuméfiée, violacée, les veines de son front et de ses tempes paraissaient distendues à se rompre.

"L'ami qui l'accompagnait et les deux personnes présentes s'empressèrent de le revêtir de son pardessus et de desserrer sa cravate. Mais on ne put le conduire à sa voiture, et il fut obligé d'aller s'étendre sur le canapé d'un des bureaux, où il demeura assez longtemps dans un état de quasi-syncope avant qu'il pût regagner son hôtel.

"L'opinion exprimée en cette circonstance par M. H.... et par quelques autres amis de M. Gambetta, qui survinrent, c'est que la façon de vivre du chef de la majorité est entièrement contraire aux exigences de l'hygiène. Il se livre, en effet, à un travail excessif, entrecoupé par de nombreuses visites à toute heure du jour et de la nuit. Il mange beaucoup, mais irrégulièrement, à cause de ses travaux et de ses visites, dort aussi avec beaucoup d'irrégularité, étant fréquemment en conférence jusqu'à une heure très avancée de la nuit, passe en voiture tout le temps qu'il ne consacre pas à ses occupations, et ne prend jamais aucun exercice.

Ses amis redoutent que cette fâcheuse hygiène ne lui joue quelque mauvais tour.

Nous lisons dans un journal parisien:

M. Gambetta a été réellement malade. Après son petit discours d'hier, cinq minutes, il était fatigué et même épuisé. Il transpirait abondamment. Il sent qu'il a grand besoin de repos, car, à ceux qui lui conseillaient d'être raisonnable, il a dit: "Il n'y a qu'un remède, ce sont les vacances." Il ne va plus en chemin de fer. Il vient à Versailles tous les jours en coupé.

— Le *Courrier de la Lozère* annonce que la session des assises qui devait s'ouvrir lundi dernier à Mende n'a pu avoir lieu, faute d'affaires au rôle. Le même fait s'était produit l'an dernier.

LA LOI SUR L'ETAT DE SIEGE.—Voici le texte complet de la loi votée par les deux Chambres françaises:

Article 1er.

L'état de siége ne peut être déclaré qu'en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection à main armée. Une loi peut seule déclarer l'état de siége; cette loi désigne les communes, les arrondissements ou départements auxquels il s'applique; elle fixe le temps de sa durée; à l'expiration de ce temps, l'état de siége cesse de plein droit, à moins qu'une loi nouvelle n'en prolonge les effets.

Article 2.

En cas d'ajournement des Chambres, le président de la République peut déclarer l'état de siége, de l'avis du conseil des ministres, mais alors les Chambres se réunissent de plein droit deux jours après.

Article 3.

En cas de dissolution de la Chambre des députés, et jusqu'à l'accomplissement entier des opérations électorales, l'état de siége ne pourra, même provisoirement être déclaré par le président de la République.

Néanmoins, s'il y avait guerre étrangère, le président, de l'avis du conseil des ministres, pourrait déclarer l'état de siége, à la condition de convoquer les colléges électoraux et de réunir les Chambres dans le plus bref délai possible.

Dans le cas où les communications seraient interrompues entre la France et l'Algérie, le gouverneur pourra, en cas d'insurrection, déclarer tout ou partie du territoire de l'Algérie en état de siége.

Article 4.

Dans les cas prévus par les articles 2 et 3, les Chambres, dès qu'elles seront réunies, maintiennent ou lèvent l'état de siége.

En cas de dissentiment entre elles, l'état de siége est levé de plein droit.

Article 5.

Les articles 4 et 5 de la loi du 9 août 1849 sont maintenus, ainsi que les dispositions de ses autres articles non contraires à la présente loi.

—Navrons ceux qui vantent toujours "le bon vieux temps!" Quelques chiffres vont leur montrer que la moyenne de la vie humaine s'est élevée, et que l'on meurt moins, aujourd'hui, qu'autrefois; —ce qui est bien quelque chose.

Au commencement du siecle dernier, à la fin du regne de Louis XIV, la mortalité était de 1 sur 28, à Paris. Cinquante ans plus tard, elle n'était plus que de 1 sur 30.

Dans le dix-neuvième siecle, en 1836, on ne compte déjà que 1 décès sur 36 habitants; tandis qu'en province la mortalité n'est que 1 sur 42.

En 1851, on compte, à Paris, 1 décès sur 38, et enfin, 1 sur 39, en 1856. En 1862, 2 sur 49.

Comme on le voit, on monte lentement mais on monte. Grâce aux soins d'hygiène, qui sont la préoccupation constante de la société moderne, on parviendra, sans doute, avant la fin du siecle, à réduire la mortalité au moins à 1 sur 45.

La comparaison d'un siecle à l'autre est frappante. Ainsi, en 1872, la population de Paris était de 1,096,141 individus, et il est mort, en chiffres ronds, 42,000 habitants. Or, si la mortalité, à cette époque, avait été celle qui nous décimait sous Louis XIV, nous aurions perdu, à Paris seulement, non plus 42,000 personnes, mais 60,000. C'est donc une population de 18,000 âmes que l'année 1862 a gagnée sur le siecle de Louis XIV.

LES FÊTES POUR L'EXPOSITION.—Nous lisons dans la *Patrie*:

Le maréchal a présidé ce matin à l'Elysée le conseil des ministres; il y a été question des fêtes qui doivent être données par le gouvernement pendant l'Exposition universelle; on a parlé d'une somme de 1,200,000 fr., dont le vote doit être prochainement soumis à l'approbation de la Chambre.

Le Conseil municipal de Paris va être, de nouveau, convoqué, incessamment pour examiner le programme des fêtes qui seront données, par la ville, à l'occasion de l'Exposition.

C'est décidément au palais du Trocadéro qu'aura lieu, le 1er mai prochain, l'inauguration de l'Exposition universelle de 1878.

Cette cérémonie à laquelle assisteront le maréchal de Mac Mahon, les ministres, le prince de Galles, le comte de Flandre, le prince d'Orange, et tous les délégués des nations étrangères, aura un grand caractère de solennité.

— Deux groupes en bronze, représentant chacun un faune appuyé sur une panthère, d'une hauteur de près de deux mètres, et attribués à Michel-Ange, viennent d'être achetés par Mme A. de Rothschild pour la somme de 350,000 fr.

Ces œuvres d'art ont été récemment retrouvées dans un vieux palais de Venise. Elle seront exposées au Champ-de-Mars.

—La *Gazette des Tribunaux* dit qu'une arrestation vient d'être opérée à Moncel-sur-Seille. C'est celle du nommé Jules-Louis Andoynaud, sculpteur, âgé de quarante ans, condamné par contumace à la peine de mort par le 5e conseil de guerre, pour participation à l'insurrection de la Commune. Cet homme, dont il est souvent question dans le *Journal officiel* publié par le gouvernement de la Commune, était membre du comité central.

Après notification du jugement le concernant, ce contumax vient d'être amené à Paris, où il a été écroué à la prison du Cherche-Midi et mis à la disposition de l'autorité militaire pour être jugé contradictoirement.

— On parlait beaucoup, à Versailles, de la visite qui aurait été faite, hier, à Goritz, au comte de Chambord, par le duc de Chartres, qui voyage dans le Tyrol et se rend dans les Balkans pour étudier le théâtre de la derniere guerre. Le duc de Chartres est accompagné du marquis de Beauvoir, auteur de voyages bien connus, ancien sous-chef du cabinet du duc Decazes, et de MM. de Bondy et Edouard Bocher, fils des deux sénateurs de ce nom.

—Il nous arrive de Calcutta une statistique assez curieuse; elle se rapporte aux ravages causés, pendant l'année 1876, par les bêtes féroces et par les serpents venimeux. Ces derniers sont les plus funestes; ils ont donné la mort à 15,916 personnes. Il faut joindre à ce chiffre celui de 3,437 individus méchamment tués par des quadrupèdes. On compte 917 crimes commis par des tigres, 897 par des ours, 523 par des loups; le reste est imputable à des éléphants, à des léopards, à des hyènes.

Le gouvernement excite à la destruction de ces ennemis de la race humaine: leur tête est mise à prix; le montant des primes payées en 1876 a été de 125,000 roupies (312,500 fr.) On donne 25 roupies par tête de tigre, ce qui n'est pas exagéré, vu les périls que présente ce genre de chasse.

En 1876, on a détruit: 1,693 tigres, 1,362 ours, 5,979 loups, 1,585 hyènes. Quant aux serpents, on en a immolé plus de 212,000, mais tel est leur nombre qu'il n'y paraît guère.

LE 81E ANNIVERSAIRE DE L'EMPEREUR GUILLAUME. — Les journaux allemands annoncent l'arrivée à Berlin d'un certain nombre de princes allemands qui vont assister à la fête de l'empereur Guillaume. L'empereur aura, le 22 mars, quatre-vingt-un ans accomplis. Il est né le 22 mars 1797.

—Un malheur vient d'attrister la vieillesse de Garibaldi à Caprera. Anita Canzio vient de mourir à Gênes. Mme Canzio est la fille de Garibaldi, elle devint mère d'une fille. C'est cette fille de douze ans qui vient de mourir.

— La journée du 18 mars s'est passée à Paris sans aucun incident. Un certain nombre de personnes se sont rendues au Père-Lachaise et ont déposé des couronnes sur les tombes de Raspail et Ledru-Rollin; quelques-unes de ces personnes portaient le mot: Amnistie. Il n'y a eu ni discours, ni cris, ni manifestations extérieures.

Le soir quelques banquets ont eu lieu dans les quartiers excentriques, mais ils ont conservé un caractère absolument privé.

—L'enquête ouverte par le ministre de la guerre sur l'origine de l'adresse au pape, signée par quelques élèves de Saint-Cyr, est terminée.

Les élèves signataires ont reçu une réprimande sévère, et, en présence de l'administration paternelle du ministre de la guerre, les quatre élèves qui devaient se battre au mois d'août, à la sortie de l'Ecole, se sont réconciliés fraternellement.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.—On nous annonce pour aujourd'hui: Temps clair ou partiellement couvert, vent du nord et pas de changement dans la pression atmosphérique.

Température, 4 avril 1878.
Thermomètre de C. DUHAMEL, Opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 h. du matin	50	10
Midi	68	20
3 P. M.	70	21
6 P. M.	65	18

Départs.—Passagers partis hier par la ligne favorite de Mobile: W. S Leyon, New York; J Beaty, Jacksonville; T P McCormick, Baltimore; Jno T Moore et famille, Louisville; Henry Todd, Chattanooga; S S Kimball, Boston; Albert Graef, New York; H C R Bicher, femme et fille, Jacksonville; Thos B Armstrong et femme, Philadelphie; A T Bush, Cedar Keys; Paul Jones, Chattanooga; W D Borne, Chicago.

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.— HOTEL ST-CHARLES.—C D Dalgy, Lne; M Farrell, Nashville; J F Hopkins, Mobile; A B Provines, St-Louis; N E Foster, Chicago; L A York, U S N; Macmahon, do; J C Zimmerman, Pennsylvanie; Geo W Corning, do; Mlle A Colwell, do; Mme J G Cunningham, do; Mme Bird Smith, do; A C Crawford, do; H Wick et femme, Cleveland, O.; H C Wick, do; Thos S Purcell, Mexico; Mlle M Loevry, Pittsburgh; S S Marion, femme et enfant, do; W T Read, New York; W J Burgess, Boston; T G Bush, Mobile; Wm B Graves, Mobile; Jno H Dobbs, Macon, Ga.

CITY HOTEL.—E D Peterson, Morgan City; L S Greene, Lne; miss E M Bemmis, Morgan City; Frank S Price, ville; W J Moore, U S Navy; Mark Weiss, Beaumont, Texas; Ethan D Allen, Abaville, Lne; Thos F Byes, rivière; A W Henthorn, rivière; Mrs James H. Hall, Mayville, Ky; S M Hall, do; O S Nowell, Boston; S D Danny, Moss Point; R C Sneed, Sidalla, Ms; C S Kouns, Str Bonnie Lee; J W Kelly, Austin, Texas; W B Brown et femme; A B Jones et femme; O E Hoger, Pekin, Wis; J. Webb, Mindin Lne; Miss Hart, Canton Miss; James Dinkins, femme et enfant, do; Mrs C C Campbell, Jackson; Aug Delpit, ville; W W Murphy, Michigan; H J Dumist, Franklin, Pa; J H Baker, Madison, Wis. L C Cross, Chicago; O Oliver, Hastings, Neb; C W Wells, Lne; H G Kiltrell, Galveston; J Winstead, N O; J Montey, Lne.

Académie de Musique — On donnera ce soir à ce théâtre la grande pièce burlesque *Ozages* où figurera toute la troupe de Colville, pour le bénéfice de l'inimitable comédien Willie Edouin. Mlle Eme Roseau fera Suzel, la fille du bourgmestre et introduira plusieurs morceaux de chant délicieux. Miss Maria Williams, représentera Fritz, le prince royal de Vosgamen, en voyage avec son tuteur. *Ozages* sera suivi de *Barbe-Bleue* et de *Cheval Pagé* représenté par le bénéficiaire. C'est un spectacle corsé qui ne peut manquer de faire salle salle comble.

La commission hydrographique.—Le résultat des travaux de cette commission indique que le lit du fleuve est dans une condition qui requiert une sérieuse attention. Il s'agit de conserver le port de la Nlle-Orléans tel qu'il est aujourd'hui avec son développement graduel. Les sondages fait par la commission confirment les théories de Humphrey et d'Abbott, exposées dans leur grand ouvrage sur les conditions hydrographiques du fleuve. L'affaire sera soumise immédiatement à l'attention du gouvernement fédéral.

Incendie du steamer Daun.—Le steamer Daun, capt. Truslow, de Jefferson, a pris feu à 7 heures hier matin à 32 milles environ au-dessus de la ville et a été complètement détruit. Personne n'a péri. La cargaison consistait en [illegible] balles de coton, 300 moutons et 30 cochons. Le steamer Bart Able a emené en ville les passagers et l'équipage du bateau incendié.

Trouvé insensible.—Hier matin, sur les 2 heures, le caporal Delmore a trouvé, rue Delord, entre les rues Peters et Tchoupitoulas, un homme blanc, couché dans une rigole. Il était presque insensible, n'ayant ni souliers ni chapeau, et perdant beaucoup de sang d'une entaille reçue au dessus de l'œil droit. Il a été conduit par les officiers McIntyre et Hermann, à la station centrale, où sa blessure a été pansée par le sergent Hamilton. Il lui a dit qu'il s'appelait Jas Fox et qu'il était employé à la presse à coton de l'Union, mais il n'a pu ou n'a voulu dire comment il avait été blessé, ni comment il se trouvait dans ce quartier.

Vol et restitution.—L'officier Danto, du Troisième Précinct, rapporte que, mercredi soir, sur les 7 heures et demie, un nommé Dan Allen, demeurant rue Girod 28, fut attiré dans un bouge, rue de Bourgogne 73, tenu par la négresse Laura Joseph, et que là on lui prit un billet de $20. L'officier, ayant été informé du fait, se rendit dans le bouge de cette femme pour l'arrêter, mais [illegible] ne s'y trouva pas, ayant décampé pour cause. Après une perquisition opérée en toute hâte dans le voisinage, l'officier Danto réussit à découvrir la femme qui était cachée derrière une armoire au No. 65 de la rue Bourgogne. Se voyant prise, elle a rendu l'argent à Allen qui a refusé de la poursuivre. L'officier, en conséquence, n'a pas fait d'arrestation.

La maison de refuge Touro.—Lundi prochain, l'hon. F. C. Zacharie commencera à prendre les témoignages sur l'incendie de l'asile Touro, situé sur le fleuve dans la partie inférieure du Troisième District, qui fut détruit par le feu en 1865 pendant l'occupation des troupes fédérales. Le feu éclata le soir, et les pompiers ne purent faire beaucoup pour l'éteindre attendu qu'on avait répandu le bruit qu'on avait fait des amas de munitions dans l'édifice.

Parmi les témoins qu'on entendra seront M. Jacob qui, alors, était assistant ingénieur du département de l'incendie; le col. Roberts, ex-officier fédéral, et de service alors; le Dr Hug Kennedy, maire de la ville en ce moment; M. Howard, l'architecte de l'édifice et M. Henry Sheppard, l'agent de feu Judah Touro.

Affaire du Hope.—Les inspecteurs de bateaux à vapeur après avoir entendu une foule de témoins sur la collision entre le steamer Texas et le petit steamer Hope, a rendu sa décision, dont voici le résumé:

Le Texas et le Hope remontaient tous deux le fleuve, à une faible distance l'un de l'autre, et près des quais pour éviter le courant. Il a été prouvé, cependant, qu'ils avaient assez de place pour ne pas s'exposer à une collision. Mais soit par un mauvais coup de barre, soit par l'effet d'une pression soudaine du courant, le Hope fit une embardée devant une des barges que remorquait le Texas et bien que ce steamer fit une halte immédiate et un mouvement de recul, la barge heurta le Hope par le centre, ce qui le fit tourner sur le flanc au risque de couler bas. La preuve ayant été acquise que le Hope avait changé sa course et qu'il était conduit par un officier sans licence, les inspecteurs ont déclaré qu'il avait encouru en violation de la loi.

Feu.—Hier vers midi le feu a pris dans une cuisine sur les derrières d'une maison rue du Bayou, près la rue St-Claude. Cette cuisine a été détruite avec une autre qui lui était contigue. Perte, environ $400.

Mort.—Hier matin le coroner Roche a fait la levée du corps d'un homme blanc, nommé John Davis, âgé de 24 ans, natif de la Louisiane, trouvé mort rue Dryade No 379 1/2. Cause de la mort, spasmes.

—Nous lisons dans le *Journal du Havre* du 19 mars:

"A bord du steamer *Labrador*, arrivé dimanche dernier, venant de New-York, se trouvait un malheureux aliéné, nommé Sallandrouze, qui exerçait aux Etats-Unis la profession d'étameur de glace. On attribue sa maladie mentale à l'influence du mercure. Quand il s'est embarqué à New-York, il était extrêmement faible. Le lendemain du départ sa folie l'a pris; on a retiré de sa cabine ses effets et tous les objets avec lesquels il aurait pu faire du mal soit à lui-même, soit aux hommes chargés de le soigner; mais il a toujours été très doux, [illegible] aucune. Sallandrouze, qui n'avait pas revêtu la camisole de force, pendant toute la traversée l'a endossée pour le débarquement par mesure de prudence."

Excursion à un Dollar.

A McComb City, aller et retour, tous les dimanches, par la route de Jackson. Le train part à 7 heures du matin et revient à 10 heures du soir.

UN CASUS BELLI ÉVITÉ.—Nous lisons dans le *Sun*:

Suivant les avis de la Jamaïque, notre guerre avec la Grande-Bretagne à propos des Ilots Morant a pris fin. La compagnie de Baltimore qui naguère jetait feu et flamme contre le gouvernement britannique, pour avoir osé l'expulser des Cayes, a tranquillement payé une indemnité à ce même gouvernement, pour usurpation des Iles contestées, les a affermées des autorités coloniales de la Jamaïque, et y recueille maintenant en paix du guano et des tortues, sans être inquiétée ou épouvantée par personne. Le capitaine Jennett, qui est l'associé de M. De Murquindo, de Baltimore, et du colonel Ward Lamon, de Washington, dans la compagnie de guano, a expulsé des Cayes, en août dernier, un nègre nommé Uter, qui faisait la chasse aux tortues et aux nids d'oiseaux, en vertu d'un contrat par lui passé avec la Jamaïque, et a arboré l'étendard étoilé. Là-dessus, le navire de guerre britannique *Blanche* est arrivé, a amené le drapeau américain et hissé le drapeau britannique. Si Dix le Coste [illegible] le fait le navire de guerre *Blanche*; mais, ayant réfléchi qu'elle pouvait payer la concession aussi cher que le nègre Uter, la compagnie à guano a réglé pacifiquement cette difficulté internationale. Les nuages de guerre, en se dissipant, dissipent aussi notre espoir d'acquérir un pied à terre national sur le guano des Ilots Morant.

—Que ceux qui sont partisans de la loi sur le divorce méditent cet enseignement que nous trouvons dans le *Figaro*:

M. John Smith, journaliste américain, a été divorcé d'avec trois femmes. Le juge lui a toujours donné satisfaction; seulement, à chaque divorce, le malheureux Smith était tenu de garder la belle-mère chez lui et de l'entretenir.

A l'heure qu'il est, Smith n'a plus de femme mais il possède trois belles-mères!

—Qu'as-tu donc à la joue, mon petit Paul?

—C'est Jeanne qui vient de m'égratigner.

—Ne parle donc pas toujours de ça, dit Jeanne en haussant les épaules; je t'ai demandé pardon. Et quand j'ai demandé pardon au bon Dieu de quelque chose, il ne m'en parle plus jamais, lui; c'est une affaire finie!

Au Rédacteur.

Monsieur,

Dans une des colonnes de votre estimable journal, je vous ai inséré une cure merveilleuse d'un rhumatisme chronique opérée par des piqûres d'abeilles.

Depuis bien des années, le savant docteur Hering, de Philadelphie, a introduit dans la thérapeutique homœopathique le venin de l'Apis mellifica et depuis, j'ai obtenu moi-même bien des guérisons d'affections diverses en employant le venin de l'abeille donné à l'intérieur en doses infinitésimales.

Je vous salue.

Dr. B. de VILLENEUVE.

N. O. 4 avril 1878. 5 avril—

MÈRES, MÈRES, MÈRES,

Ne manquez pas de vous procurer le sirop calmant de Mrs Winslow's Soothing Syrup pour toutes les maladies occasionnées par la dentition chez les enfants. Il soulage, guérit des coliques, régle l'intestin et, en rendant la santé à l'enfant, assure le repos à la mère.

3 avril—

—1—

Une bonne suggestion—Dans notre espèce de climat, avec tous ses changements soudains de température—la pluie, le vent et le soleil se suivant dans le même jour—il n'est pas étonnant que nos enfants et nos parents nous soient enlevés si fréquemment par des rhumes négligés. La moitié des décès résultant de cette cause. Une bouteille du sirop allemand de Boschee, que vous devez avoir toujours chez vous pour en user aux premiers symptômes de rhume, vous épargnera un gros compte de médecin et vous fera échapper à la mort. Trois ou quatre doses suffiront. Dans les cas de consomption, d'hémorragie de pneumonie de toux aigue, de croup ou dans toute affection du gosier ou des poumons, le succès de ce sirop allemand est simplement prodigieux, comme votre pharmacien vous le dira. Il se vend maintenant dans chaque ville et village de ce continent. Bouteille pour essai, 10 cents; taille regulière 75 cents.

—2—

Terrible risque à courir.—Ils courent un risque terrible ceux qui séjournent ou qui font demeure dans les districts où les fièvres d'infection règnent, sans avoir les moyens médicaux pour fortifier leurs constitutions et les défendre contre le fléau périodique. Le danger pour les sujets bilieux ou pour ceux qui manquent de force vitale est particulièrement sérieux. On devrait employer à l'avoir continuellement à sa disposition un agent préventif et curatif, et le meilleur de tous, le seul sur lequel on puisse compter avec une certitude parfaite de protection, est le bon [illegible] Bitters. Ce grand antidote [illegible] cinque extirpe tout [illegible] système et lui donne un [illegible] et une puissance de réjection [illegible] l'influence de la fièvre. Il prévient en même temps et neutralise l'influence des miasmes. Il remédie aussi aux désordres de l'estomac, des boyaux et du foie, qui règnent particulièrement dans les régions insalubres, et il est en même temps un grand et incomparable régénérateur.

ENTREPOT DE TAPIS.
17 .... Rue de Chartres 17

NOUS recevons, en ce moment, de fortes additions à notre stock. Nos prix actuels sont les mêmes qu'avant la guerre et au-dessous de ces prix.

TAPIS VELOURS AXMINSTER, Wilton.
TAPIS INGRAINS, VICTORIA, CHANVRE.
TOILES CIRÉES.
COUVERTURES DE TABLES ET DE PIANOS. Etoffes pour rideaux.
RIDEAUX DENTELLE ET DENTELLE NOTTINGHAM, Garnitures, &c.
A. BROUSSEAU & SON.
6 fév—2m PP

Mme A. EMERY,
Modiste Parisienne,
14 ..RUE DE CHARTRES.. 14
GRAND DEBALLAGE
—DE—
MODES NOUVELLES.
31mars—2mois

GRAND DEBALLAGE
d'Habillements Confectionnés,
POUR HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS.
Les plus remarquables comme élégance et bon marché.

Notre assortiment est le plus grand et le plus varié sur place.
Avant tout achat il est indispensable de faire une visite à la maison.
Attention spéciale pour les ordres de la campagne.

LÉON GODCHAUX,
31mars—1m 31 et 33 rue Canal.

AUX FAMILLES.
LE MALAKOFF BITTERS,
se trouve en vente, chez les principaux pharmaciens de cette ville, pour en faciliter l'usage aux familles, auxquelles il est spécialement destiné et afin qu'elles puissent apprécier les propriétés médicinales que possède ce Bitter.
Propriétaire: Alph. WALZ,
31 mars—1m 36 rue Conti.

H. CASSIDY, J. F. HOGAN,
H. CASSIDY & Co.
(Maison établie en 1836.)
Au No 98 de la rue du Camp,
Nlle-Orléans.
Tailleurs et agents pour la vente de draps en coton,—marchands, en gros et en détail, de—
Etoffes unies et fantaisie, à raies, pour tentes,
—Fabricants de—
Tentes, Prélarts, Couvertures de wagons, Drapeaux américains, étrangers et fantaisie.
Etoffes à drapeaux, toutes couleurs, aux prix de fabrique.
Sacs à grains, café, riz, laine, de toute espèce, et sacs à "groceries" aux prix du Nord.
22 mars—6m.

JE me charge, comme occupation spéciale, de solliciter et d'obtenir avec promptitude du gouvernement des
MARQUES DE COMMERCE
pour toutes espèces d'articles; ainsi que des
BREVETS D'AUTEUR
pour Pièces de théâtre, Chansons, Livres, Publications, etc. Mes conditions sont plus modérées que celles de tout autre attorney, et je fournis les témoignages les plus concluants d'intégrité, d'habileté, etc. Détails et renseignements donnés sur demande. S'adresser par lettres avec le timbre.
P. O. Box 666, Washington, D. C.
R. H. GILMORE, attorney
et solliciteur, 1210 F. street,
30 mars—1 m Washington, D. C.

Ajournement des concerts
DE MURSKA.

LA troupe DE MURSKA n'ayant pas pu arriver assez tôt, M. DE VIVO annonce au public que le concert qui devait avoir lieu ce soir est remis à
Demain soir, Samedi, 6 avril,
Et la MATINÉE de samedi à mercredi prochain.
Les billets de vendredi seront bons pour samedi et ceux de la matinée pour la matinée de mercredi prochain. 5avril—1f

Compagnie d'assurance de l'Union.—Nlle-Orléans, 5 avril 1878.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le 15 du courant, au bureau de la Compagnie, No 2 rue Carondelet, de midi à 2 heures de l'après-midi.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
5avril—10t

Bureau de Louisiana Equitable Life Insurance Company, au coin des rues Gravier et Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 4 avril 1878.—Conformément à l'article IV de la Charte de cette compagnie, une élection de huit directeurs pour les trois années courantes, aura lieu aux bureaux de la compagnie le LUNDI 15 avril 1878, de midi à 2 heures P. M.
WILLIAM HENDERSON,
5 avril—au 15 avril Secrétaire.

N'oubliez pas les Orphelins.
Excursion à Carrollton.

LE steamer GOV. ALLEN, capitaine J. J. Brown, s'arrêtera régulièrement, jusqu'à nouvel ordre, à Carrollton, le lundi et le vendredi soir, en quittant la Nlle-Orléans. Il s'arrêtera également à Carrollton, le dimanche soir, à 5 heures et demie, en descendant le fleuve pour se rendre à la Nlle Orléans. Prix, 10 cts pour aller à Carrollton ou venir à la Nlle Orléans. La recette est destinée aux asiles d'orphelins parmi lesquels elle sera divisée.
5 avril—3f

AMÉDÉE COUTURIÉ.
39 .... Rue Décatur 39

EN DEBARQUEMENT de la COMTESSE DUCHATEL de Bordeaux et Steamer ST. LOUIS de Liverpool.

40 barriques de vin rouge G. M. L.
30 barils vinaigre de vin blanc Cesset.
25 caisses moutarde, Dessignol et frères.
10¼ et 10⅛ pipes Genièvre Stoomboot T. Melchers.
25 caisses do de do
A vendre par
AMEDEE COUTURIE,
5 avril—3 f. 39 rue Décatur.

AVIS—Ni le capitaine ni le consignataire de la barque française COMTESSE DUCHATEL capitaine Dupont, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de la dite barque.
U. BASSETTI.
70 & 72 rue Peters, près Poydras.

Avis aux consignataires.—La barque française COMTESSE DUCHATEL, capitaine Dupont, venant de Bordeaux, commencera son déchargement LUNDI, 8 avril, au poteau—Deuxième district. Les consignataires sont priés de venir prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et périls.
Aucune réclamation ne sera allouée si elle n'est faite et constatée sur la Levée.
U. BASSETTI.
70 & 72 rue Peters, près Poydras.
4 avril—3f

U. BASSETTI,
En débarquement de la Comtesse Duchatel, de Bordeaux.

150 Barriques vin rouge St Loubès, G. Lafontaine.
50 Barils vinaigre de vin blanc, Cesset.
50 Caisses moutarde, Dessignolt.
50 Caisses Cognac, Commandon & Co.
10 do do de 24 Imp Flasks do
A vendre par U. BASSETTI.
70 & 72 rue Peters, près Poydras.
4 avril—3f

La Consultation du Dr TESTUT
VIENT D'ETRE TRANSFÉRÉE
Au No 178, Villeré, entre Dumaine et St-Anne.
4avril—1m

ASSURANCE
CONTRE LE FEU.

ÉTAT DE SITUATION
—DU—
NORTHWESTERN
NATIONAL INSURANCE CO.
DE MILWAUKEE.
1er Janvier 1878.

CAPITAL EN CAISSE,
$600,000.

PLACEMENTS.

	Valeur au pair.	Valeur sur place.
U. S. Registered 5's de 1881	$110,000 00	$115,775 00
U. S. Registered 6's de 1881	70,000 00	74,550 00
U.S.Registered 5.20's de 1867	17,000 00	17,913 00
U.S.Registered 5.20's de 1865	25,000 00	25,687 00
U. S. Registered Currency 6's	100,000 00	120,000 00
Bons 1re hypothèque du Mil. and St. P. R'y. P. du C. div. 8's	15,000 00	17,700 00
Bons 1re hypothèque du Chi. M. et St. P. R'y. Chi. div. 7 s	40,000 00	40,000 00
Bons hypothécaires du Mil. Iron Co. 8's	20,000 00	18,000 00
Milwaukee water bonds. 7's	150,000 00	165,000 00
Prêts sur bons et hypothèques, première hypothèque sur des propriétés foncières libres d'hypothèques, situées dans la ville de Milwaukee et valant plus du double de la somme prêtée, 8 pour cent		151,000 00
(Aucun prêt à des directeurs ou à des actionnaires).		
Primes en voie de recouvrement		22,616 01
Intérêt non encore dû		2,488 33
Billets à recevoir		631 50
Toutes les autres garanties et nouveautés		2,084 11
En caisse et en banques		96,163 40
		$853,395 35

PASSIF.

Capital en caisse	$600,000 00
Pertes non payées, réglées et non réglées	17,065 25
Toutes les autres réclamations contre la Compagnie	4,720 85
Réserve pour ré-assurance ainsi que l'exige la loi de New York	150,217 59
Surplus net	81,311 66
	[illegible] 35

ALEXANDER MITCHELL, Président.
ALFRED JAMES, Vice-Président.
JOHN P. McGREGOR, Secrétaire.

Ayant été nommés agents de cette Compagnie, nous sommes prêts à assurer, à des conditions avantageuses, contre les risques du feu.

JOHN B. LAFITTE & CO.,
Au No. 134 de la rue Gravier.
4avril—3m

Avis.
FLASPOLLER & BECKER,
Grocers en gros et Négociants-Commissionnaires,
Au No 34 de la rue Tchoupitoulas,

VIENNENT de recevoir, par les bateaux à vapeurs Golden Rule, Donally et Golden City, de Cincinnati, et offrent, aux plus bas prix du marché:
115 tailles beurre de table, fantaisie.
27 firquins " "
100 caisses fromage de l'Ouest, mou et peu fort.
55 barils vinaigre de Cincinnati.
Langues de bœuf en saumure, cervelat fantaisie et saucissons de Boulogne.
Arrêtez vous au No 34 de la rue Tchoupitoulas, et vous serez convaincus. 3avril—5 f

AVIS.
LE BUREAU de la Fabrique de Glace de la Louisiane a été transféré du No 80 rue Bienville aux Nos 17 et 18 de la rue St-Louis, chez MM. A. Rochereau & Co. 3 av—3f

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company,—No 20 rue Carondelet.—Nouvelle-Orléans, 25 mars 1878.—A une assemblée du Conseil des Directeurs, tenue le 21 du courant, il a été déclaré un dividende de deux piastres et demie ($2.50) par action, payable aux actionnaires à partir de LUNDI, 15 avril 1878.
J. M. AUGUSTIN,
27 mars—27 mars au 15 avril. Secrétaire.

ON

Ne peut plus douter de la popularité d'un établissement qui établit une règle aussi équitable que celle-ci.

Nos relations avec les grands districts manufacturiers nous permettent de telles réductions sur la chaussure, que dans beaucoup de cas nos prix sont au-dessous de ceux du gros. Nos derniers contrats avec les maisons NEWTON & SONS et CAMDEN & BURTON

REND

impossible la concurrence sur les bottes claquées. Quand on pense que cet article se vendait, avant nos contrats, 2,00 piastres, et qu'aujourd'hui nous l'offrons à 50 cents de moins; c'est-à-dire pour $1 50 la paire. Notre chaussure commune est toute vendue sur consignation. Achetés par nos principaux agents dans les grandes ventes à l'encan de Boston et de New York ou de maisons qui, pour faire de

L'ARGENT

font de grands sacrifices, nous pouvons hardiment vendre à des prix auxquels le petit commerce même pourrait acheter. Nous donnons ci-dessous un aperçu de certains de nos prix:

POUR

1.50	la paire bottes claquées pour dames.
1.60	" " lacées et claquées pour dames.
80c.	" belles pantoufles en peau pour dames
65c.	" " " lacées " "
75c.	" " " à choux " "
1 50	" Bottines claquées " "
1.00	" Brodequins en peau " "
1,25	" " supérieurs " "
40c.	" " de bébé.
50c.	" " Enfants, à talons.
60c.	" bottes " "
1.00	" " enfants doublées au bout.
1,00	" " en peau pour fillettes.

Et de plus nous offrons à nos clientes

TOUT

un immense assortiment de bottes en chevreau anglais, français et allemand d'une élégance parfaite, ayant été confectionnées d'après nos ordres sur des formes créoles. Nous nous plaisons à appeler l'attention toute particulière des dames sur le

SOULIER

AIMÉE, cet article est tout à fait nouveau, et quiconque l'aura découvert il peut servir pour sortie

QUI

n'a pas vu notre magasin ne peu pas s'imaginer ce qu'il peut y avoir de variété dans un assortiment complet de chaussures en tous genres. Nous invitons nos amis de la CAMPAGNE et de la ville à nous venir visiter

AVANT

d'aller ailleurs. Les avantages que nous offrons sont très grands. Nous délivrons GRATIS dans toute la ville ainsi qu'à Alger, Gretna, Carrollton et toutes les gares de chemins de fer, tous les paquets ou caisses achetés à notre établissement.

Afin d'éviter à nos clients le désagrément de marchander, nous avons établi la règle du PRIX FIXE et de plus chacun de nos cartons, ou caisses, sont marqués en chiffres connus. Nous avons cru bon d'inaugurer cet

USAGE

afin que le moins connaisseur puisse acheter avec autant d'avantage que qui que ce soit.

A

l'avenir nous prions les personnes qui voudraient recevoir nos catalogues ou prix courants, de vouloir bien nous le faire savoir; nous nous ferons toujours un véritable plaisir de les leur faire parvenir.

Le bon marché n'a jamais

CESSÉ

d'être notre seule manière d'opérer; aussi avons-nous plaisir à constater que notre vogue n'a fait que grandir chaque jour. On trouvera dans notre STOCK tout ce que l'on peut désirer en fait de chaussures: depuis le soulier de Bébé, jusqu'au plus énorme brodequin d'homme. Tout est là.

DE

nombreuses demandes nous étant parvenues, des campagnes surtout, pour le brodequin cheville, pour homme de BATCHELLER. Nous prenons plaisir à annoncer que nous avons pris des arrangements avec la maison de ce nom, arrangements qui nous permettront à l'avenir de pouvoir satisfaire à toutes les demandes. Notre but étant de

PLAIRE

nous offrirons à partir du 2 avril un CADEAU à chaque enfant qui viendra nous visiter.

Nous invitons nos amis et connaissances à venir voir notre immense STOCK; nous nous ferons toujours un plaisir de les bien recevoir

A

L'ÉTOILE ROUGE

COIN DOUANE ET BOURBON,

A UNE RUE DE CANAL
1avril—3m,6j

MAISON
J. GALINIER,
Rue Royale coin Bienville,
N° 53,
MERCREDI, 3 avril et les jours suivants,
OUVERTURE
Des marchandises de printemps et d'été.
CHAPEAUX MODELES.
Assortiment de nouveaux chapeaux garnis dans toutes les formes nouvelles et à tous les prix.
Madame Galinier sollicite respectueusement la visite de toutes les dames. 2av—6t

REGNAULD et DALLIGNY,
TAILLEURS,
Rue de la Bourse, 3, PARIS.

M. REGNAULD, TAILLEUR, demeurant autrefois Rue de Richelieu No 34 informe sa clientèle louisianaise ainsi que les personnes qui voudraient bien avoir recours à lui, qu'il a formé une société avec M. DALLIGNY pour l'exploitation de son industrie, au domicile ci-dessus. Les prix de la nouvelle maison restent fixés, comme par le passé, pour les étoffes de premières qualités, au tarif suivant:

Jaquette	90 francs—	Gilets ...	20 francs.
Redingotte ...	100 ..	Pantalons	40 ..
Habit	110 ..	Pardessus double soie	110

Pardessus d'hiver doublé de soie 120 francs.
27 mars—1m PP—exc Mar&S.

AUX IMPRIMEURS.

NOUS avons constamment dans nos ateliers le plus fort stock de caractères d'imprimerie qui se trouve en Amérique. Nous vendons au comptant, et nous livrons la quantité de caractères qu'on désire.

Nous tenons également tous les genres de nouveaux matériaux d'imprimerie.

Les ordres que l'on voudra bien nous adresser par l'entremise de nos agents, MM. E. C. PALMER & CO., de la Nouvelle-Orléans, seront promptement exécutés.

GEO. BRUCE'S SON & CO
No. 13 Chambers street,
New York.

N. B.—Les caractères employés par l'*Abeille* sont le Brevier (petit texte) No. 13 et la Nonpareille No. 13, de Bruce, avec les chiffres de nouveau genre connus sous le nom de "Patent figures and fractions." 24 mars—2mois

P. E. SARRAZIN,
Agent pour les célèbres
Cigarettes de Périque, Périque
EN CAROTTES,
De J. A. Ricaud, Convent P. O.,
Dépôts: St James.
53 Gravier,
279 Dauphine, New Orleans.
15 mars—3m—D Mer V

LE RESTAURANT BOUDRO,
AU LAC PONTCHARTRAIN.
Est prêt à recevoir ses hôtes. L'établissement vient d'être complètement restauré et se trouve dans un admirable état.
Tout ordre laissé chez LEON LAMOTHE, No 23 rue St. Charles sera promptement exécuté.
JARY & RAUSSE, Propriétaires
17 mars—1m

Une bonne occasion.
A VENDRE pour cause de départ pour France un MAGASIN DE BOUTEILLES situé No 10 rue Toulouse avec tout son contenu, brouette, wagon, cheval, etc. Pour les informations, s'adresser sur les lieux. 5 mars—1m

Une bonne occasion.
A VENDRE
POUR cause de départ, le café bien connu sous le nom de FRENCH MARKET EXCHANGE, situé rue Décatur No 261, entre St Philippe et Ursulines, en face du marché aux légumes français.
Pour plus d'informations s'adresser sur les lieux. 17 mars—1m

Pour cause de départ.
A VENDRE.
GROCERIES La groccrie bien achalandée, située encoignure Amour et Bagatelle or Bagatelle and Rampart.
S'adresser sur les lieux. 29 mars—7t

A VENDRE
A LA BAIE ST. LOUIS.

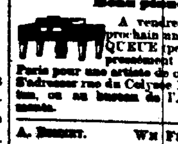

Une jolie résidence contiguë à celle du Dr Delery, se composant d'une maison toute meublée, avec cinq chambres à coucher, galerie derrière et devant, dépendance, wharf, cabane à bain, jardin potager et arbres fruitiers. Pour les conditions s'adresser en ville aux bureaux de l'ABEILLE, ou à M. E. DELERY, à la Baie St. Louis.
19 mars—1m.

Excellente occasion.
Bon piano Pleyel.

A vendre pour cause prochain un magnifique PIANO A QUEUE (petit format) fabriqué expressément par la maison Pleyel de Paris pour une artiste de cette ville. Prix modéré. S'adresser au No du Colysée No 228, coin Washington, ou au bureau de l'Abeille pour renseignements. 24mars—1m

A. BONNET. WM FRANTZ. H. OPITZ.
A. BONNET & CIE.,
65 .... RUE ROYALE 65

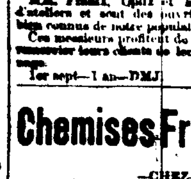

PRÉVIENNENT les dames et le public qu'ils sont en possession d'un assortiment de marchandises nouvelles et de bon goût choisies spécialement, et avec soin par A. BONNET, dans les meilleures fabriques du monde. Nous sommes certains d'avoir un grand succès avec nos prix réduits—Les petits commandes et des réparations de toute genre, ont été également réduits de 25 0/0
MM. Frantz, Opitz et Kreuth—sont les chefs d'ateliers et sont des ouvriers de premier ordre, bien connus de notre population louisianaise.
Ces messieurs profitent de cette occasion pour renouveler leurs clients de leur bienveillant patronage.
1er sept—1 an—DMJ

Chemises Françaises
—CHEZ—
B. SEMBRE,
Coin St.-Louis et Royale.
Reçu par les derniers steamers:
Un assortiment complet de
CHEMISES DE PARIS.
Chemises toile, devant toile, percale couleur.
Tous les genres, toutes les grandeurs,
AVEC OU SANS COLS.
Linge de dessous, Caleçons toile et coton croisé, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards, Cravattes, Faux-cols.
Parapluies, soie et gingham.
Ombrelles, Parasols, Bains de mer, Bonneterie, Ganterie, Parfumerie.
Grandes spécialité de Jouets.
Voitures pour enfants.
Stock complet de Mercerie.
Eventails ordinaires, Eventails de soirée.
—ENFIN—
Une grande quantité d'articles trop longs à énumérer ici et que l'on peut lire sur des tableaux affichés aux portes du magasin.

Magnifique occasion.
Il me reste quelques douzaines de GANTS VRAI JOUVIN, MÉDAILLE D'OR, pour dames et messieurs, 2 boutons, $1 50 la paire.

NOTA.—Achetant directement en fabrique au strict comptant, je suis à même de soutenir toute concurrence pour la modicité des prix.
17mars—3m—DJMaV